

Réunion du Conseil scientifique de l'EHESP 1^{er} décembre 2023 Compte rendu synthétique et relevé de décisions

Référence	CS décembre 2023
Révision	
Date d'application	
Version	1

Validation

Rédigé		Vérifié	Validé
Date	01/12/2023	Février 2024	05/03/2024
Prénom nom (ou nom de l'instance)	CODEXA	Manuel Coat, Daniel Benamouzig, Christophe Le Rat	Membres du Conseil scientifique

Membres présents

Daniel Benamouzig – Josselin Thuilliez – Antoine Maignan – Gaëlle Raffy – Sylvie Alemanno – Cécile Chevrier – Catherine Bonvalet – Isabelle Ville – Nicolas Sirven – Patricia Loncle – Soraya Boudia – Emmanuelle Leray – Chloé Pierret – Fanny Jaffres – Nolwenn Le Meur-Rouillard

Liste des procurations

Nathalie Theret à Cécile Chevrier – Mamoudou Koume à Chloé Pierret – Erwan Ollivier à Nicolas Sirven – Olivier Gérolimon à Nicolas Sirven – Basile Chaix à Daniel Benamouzig

Membres absents excusés

Basile Chaix - Nathalie Theret - Olivier Gérolimon - Erwan Ollivier - Mamoudou Koume

Personnes de l'EHESP

Isabelle Richard – Sylvie Ollitrault – Michel Samson – Christophe Le Rat – Philippe Marin – Karine Lefeuvre – Pierre Fournier – Marie Renault – Jean-Pierre Le Bourhis – Sarah Kitar – Manuel Coat – Vincent Bessonneau – Sahar Bayat – Véronique Daubas-Letourneux

Ordre du jour	Commentaires/Conclusions			
	La séance est ouverte par Daniel Benamouzig à 9 heures 05.			
Approbation Procès-verbal du Conseil scientifique du 13	Daniel Benamouzig s'enquiert d'éventuelles remarques sur le procès-verbal. En l'absence de prise de parole, il le soumet au vote.			
octobre 2023	Le procès-verbal de la séance du conseil scientifique du 13 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité.			
Actualités de l'EHESP Isabelle Richard, directrice	Isabelle Richard précise, en premier lieu, que deux nouveaux doctorants ont été élus au Conseil scientifique. Elle souhaite la bienvenue à Mamoudou Koume et Chloé Pierret.			
	Par ailleurs, la préparation du COP 24-27 se poursuit. Le rapport de la Mission d'accompagnement à son élaboration par IGAS-IGESR devrait être remis tout prochainement. Le projet de COP devrait ainsi être prêt pour les Conseil scientifique et Conseil des formations des 5 et 6 mars 2024 et pour le Conseil d'administration du 15 mars. Le projet stratégique d'établissement sera rédigé à la suite.			
	Concernant le site parisien, une première réunion avec l'aménageur a eu lieu afin de tirer le meilleur parti des 84 mètres carrés de bureaux. La signature de la convention d'occupation avec l'Inserm emporte également un droit de réservation des salles de réunion, qui sont nombreuses et souvent disponibles. En outre, des discussions sont engagées avec la direction de PariSanté Campus et dans ce cadre, Isabelle Richard va tenter d'obtenir un espace commun pour les doctorants hébergés dans le bâtiment, afin d'encourager la création de réseaux.Isabelle Richard en vient aux enseignements dispensés à Paris et indique que l'accueil des étudiants du MPH (M1) à Rennes en septembre 2024 s'organise. Il est en outre confirmé que les locaux de la MSH Paris Nord seront disponibles jusqu'en janvier pour la promotion de M2, ce qui constitue la meilleure solution pour le confort des étudiants.			
	Isabelle Richard indique ensuite que la ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche s'est de nouveau rendue à Rennes, en novembre, à l'occasion des 10 ans de l'ENS.			
	Par ailleurs, une délégation significative de l'EHESP était présente au congrès EUPHA. Eric Breton y a été élu à la présidence du groupe promotion de la santé.			

Par ailleurs, Isabelle Richard souligne que la Direction des études a récemment organisé des évènements autour de la Semaine de la diversité. Une charte d'engagement a été signée avec l'association L'Autre Cercle sur l'égalité, la non-discrimination et l'inclusion des personnes LGBTQIA+.

Elle précise ensuite que la journée annuelle Santé Environnement a eu lieu la veille de la présente séance sur le thème « changement climatique et santé environnementale », devant un amphithéâtre comble. Le même jour, se tenait la journée scientifique commune entre médecins, psychologues et conseillers d'orientation de l'éducation nationale, autour du thème des violences intrafamiliales.

Christophe Le Rat indique que la création de la fondation de l'Université de Rennes a été votée en conseil d'administration de l'EPE le 16 novembre. L'AG de la nouvelle fondation s'est tenue dans la foulée sur le campus de Beaulieu. A cette occasion, la passation entre Sophie Langouët-Prigent et Muriel Hissler (vice-présidente de la recherche de l'Université de Rennes) a eu lieu. Il reste à l'EHESP à déterminer comment elle peut s'investir dans cette fondation. Christophe Le Rat précise que, lors du conseil d'administration de l'EPE du 7 décembre, un vote aura lieu afin d'élire les représentants des différentes instances de la fondation. Isabelle Richard tient à préciser que les chaires de la fondation ne seront pas les seuls modèles de chaire possibles et ne remettront donc pas en cause l'opportunité de proposer des objets différents. Muriel Hissler, la nouvelle vice-présidente de la fondation, a pour objectif d'établir un texte qui clarifie le statut des différentes formes de chaires, qui est en cours de rédaction.

Actualités de la recherche à l'EHESP

Sylvie Ollitrault, directrice de la recherche

Sylvie Ollitrault indique que, dans un contexte parfois peu optimiste, l'EHESP a de quoi se réjouir eu égard aux actualités de la recherche. Elle se propose de partager quelques succès.

En premier lieu, elle annonce la remise d'une médaille de bronze du CNRS à Gildas Brégain le 14 novembre 2023. Ce chercheur junior, historien largement ouvert aux sciences sociales, travaille sur le sujet du handicap, selon une vision transnationale. Il dynamise son approche en y mêlant les questions de genre.

En deuxième lieu, les concours Inserm, très compétitifs, ont permis de consolider la dynamique RSMS, qui est très accompagnée par le Conseil scientifique. Sylvie Ollitrault remercie particulièrement Emmanuelle Leray pour son soutien grâce auquel Mélissa Mialon a pu être lauréate CPJ-Inserm. Cette chercheuse, qui va donc rejoindre les équipes, travaille sur les questions de marketing et de lobbying en matière d'alimentation. En troisième lieu, au <u>p</u>titre de l'Irset, une chaire Inserm a été obtenue. Ceci marque la consolidation d'une dynamique de site avec l'Inserm.

Sylvie Ollitrault mentionne ensuite le renforcement de plusieurs partenariats. En octobre, l'EHESP a accueilli une délégation brésilienne de la Fiocruz lors d'un moment important pour l'Etablissement. Ce partenariat

s'est renforcé en termes de modalités d'échanges, de financements, d'axes de recherche communs... En outre, le projet de centre interdisciplinaire en santé mondial avance. Les deux partenaires ont exprimé leur satisfaction et leur souhait d'aller plus loin à cet égard.

Par ailleurs, dans le cadre du partenariat avec le CNAM, le séminaire annuel se prépare. Il aura lieu le 22 mars 2024 au CNAM à Paris, au sujet de la santé numérique. Le sujet est ouvert et les propositions nouvelles sont toujours possibles. Sylvie Ollitrault mentionne également le renforcement du parcours doctoral santé-travail grâce à un contrat doctoral obtenu dans le cadre du partenariat avec le CNAM.

En outre, la préparation d'un séminaire SHS sur le campus Condorcet en 2024-2025 se poursuit. Cet événement a pour objectif de faire se rencontrer les chercheurs. Les thématiques envisagées sont les suivantes : inégalités sociales de santé, cancer, santé et genre, etc.

Enfin, il est prévu de conclure un conventionnement renforcé avec l'ISPED afin d'approfondir les échanges en matière de recherche au sein du réseau doctoral. Plus généralement, il s'agit de ritualiser les échanges, comme avec le CNAM, par le biais d'un séminaire ou d'autres événements. Cette démarche pourrait aboutir un jour à un partenariat tripartite EHESP, CNAM et ISPED.

Sylvie Alemanno estime qu'il est très positif de tisser ces relations, car elles permettent de générer des complémentarités et d'accéder à des expertises là où elles se trouvent. Ainsi, il est intéressant d'envisager un partenariat entre les trois établissements à terme.

Sylvie Ollitrault en vient au sujet de la recherche et aux dépôts de projets. Elle annonce qu'un projet sur la sclérose en plaques, baptisé Musicalise, a été retenu dans le cadre d'un appel à projets européen. Emmanuelle Leray est la responsable scientifique de ce projet. En outre, un projet a été retenu dans le cadre d'un appel à projets franco-allemand, financé par l'ANR. Par ailleurs, une ANR portée par Patricia Loncle a été obtenue récemment. Enfin, le projet ACME, sur le thème de l'acceptabilité des vaccins, porté par Jocelyn Raude et Judith Mueller, a été retenu dans le cadre d'un appel PEPR-ANRS-MIE.

S'agissant de l'actualité de la recherche, une équipe de chercheurs juniors, emmenée par Karine Gallopel-Morvan, a remporté le prix du poster au colloque francophone de la tabacologie.

Pour conclure, Sylvie Ollitrault annonce que la Direction de la recherche prépare la tenue, le 8 décembre, d'une rencontre avec la communauté scientifique. Cette réunion vise à travailler sur les sujets de déontologie et de communication.

Nouveau membre du Conseil Scientifique :

Daniel Benamouzig rappelle que Josselin Thuilliez, nouveau membre de l'instance, s'est présenté lors du Conseil scientifique précédent. Le présent point vise à approfondir la présentation de son travail de recherche.

présentation de Josselin Thuilliez, directeur de recherche en économie de la santé – CNRS (CREM UMR 6211, CNRS-U Rennes)

Josselin Thuilliez remercie le Conseil scientifique pour son accueil. En préambule, il précise qu'il est Directeur de recherche au CNRS. Depuis le 1^{er} octobre 2023, il est affecté au centre de recherche en économie et management de Rennes. Son parcours l'a conduit, après une classe préparatoire, à intégrer l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris, en poursuivant, en parallèle, un cursus en master d'économie à Paris 1. Au sein de cette université, il a fait une thèse d'économie en collaboration avec un laboratoire malien puis a effectué un postdoctorat à l'EHESP, avant d'intégrer le CNRS. Dans le cadre de son parcours à Paris 1, il a été invité durant un an à l'université de Princeton en tant que chercheur Fulbright et professeur invité. Il a ensuite été invité à l'université Hitotsubashi au Japon, reconnue dans le domaine des SHS. Plus récemment, il a effectué une mission ponctuelle au sein de la DGRI du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Josselin Thuilliez explique que ses travaux se focalisent sur la relation bidirectionnelle entre santé et développement économique. Cette relation reste assez mal comprise. La question est de déterminer si la richesse et le revenu sont la source principale de progrès sanitaire ou au contraire, si le progrès médical est la principale source d'augmentation de l'espérance de vie. Actuellement aux Etats-Unis, le système de santé conduit à une diminution de l'espérance de vie, notamment sous l'effet de la crise des opioïdes. A l'inverse, dans des pays à faibles revenus, un certain nombre d'innovations médicales ne sont pas encore diffusées. Josselin Thuilliez a ainsi décidé d'aborder ce sujet sous un angle d'approche original qui s'efforce d'intégrer économie et épidémiologie afin de mieux comprendre les interactions entre progrès sanitaire et développement ou activité économique. Il utilise la modélisation, l'analyse empirique causale et l'analyse des déterminants économiques des maladies et des inégalités de santé. Dans le cadre de ces travaux, il développe un intérêt particulier pour les maladies infectieuses et l'évaluation des politiques publiques.

Josselin Thuilliez présente ensuite ses principales contributions scientifiques :

- impact du paludisme sur la pauvreté au Mali: études de cohortes dans des villages maliens et effets du paludisme asymptomatique sur l'éducation et la cognition, puis essais randomisés en village avec traitements intermittents dans les écoles, et enfin expériences naturelles à très large échelle. Il s'agissait d'identifier les mécanismes biologiques des effets du paludisme sur l'éducation et la pauvreté. Ces études ont conduit à modifier les recommandations de l'OMS en 2022 en matière de traitement du paludisme dans les écoles;
- modélisation des comportements associés à l'épidémiologie : utiliser des modèles SIR (susceptible/infecté/rétabli) et y intégrer les comportements liés à la théorie économique. L'idée est de regarder comment l'individu réagit au risque de transmission de la maladie (exemple des comportements antivaccins). Ces analyses permettent de comparer les politiques publiques entre elles en mesurant leurs coûts/efficacité;

déterminants de santé et analyse des inégalités: travail sur les effets du chômage en lien avec la mortalité par cause à travers des analyses macro et micro. Ces travaux ont également permis de comparer les systèmes européen et américain, montrant que les politiques sociales sont très importantes pour réduire les inégalités, y compris aux Etats-Unis.

Josselin Thuilliez indique qu'il travaille désormais sur un nouveau projet, à Rennes, dans le cadre d'une chaire de recherche qui lui a été confiée par la Métropole de Rennes. Un laboratoire a été créé afin de tester les comportements de prévention en santé, d'évaluer les politiques publiques à travers des analyses d'impact, et de poursuivre ses travaux sur la mobilisation et la surveillance des maladies. En second lieu, il développe un projet avec l'université de Californie sur ces sujets afin d'explorer encore davantage l'évolution de la mortalité par cause au fil du temps (interaction avec les causes environnementales ou avec les politiques publiques). Enfin, Josselin Thuilliez précise qu'il a de nouveau déposé un ERC Synergy avec des collègues de Princeton sur des sujets de théorie des jeux et de modélisation.

Josselin Thuilliez indique qu'il a publié une trentaine d'articles, en économie, mais aussi dans d'autres domaines. Il a encadré de nombreux étudiants en master et quelques doctorants. Il assure également des missions d'expertise pour le Hcéres, l'Anses et d'autres institutions.

Michel Samson se dit impressionné par le parcours de Josselin Thuilliez et très enthousiaste pour engager un travail en commun à l'avenir. Il se dit également très heureux que le site de Rennes ait pu attirer un tel profil d'excellence.

Josselin Thuilliez le remercie pour son accueil.

Jean-Pierre Le Bourhis souligne la qualité et l'étendue géographique des travaux de Josselin Thuilliez. Il revient sur la question des données, à propos de l'expérience naturelle à large échelle mentionnée dans le cadre des recherches sur le paludisme. Cette approche, qui concerne plusieurs millions d'individus, est très attractive pour les sciences sociales, d'autant plus dans des contextes où la production de données publiques en santé est sans doute peu développée. Dès lors, il s'interroge sur le type de données collectées et sur leur niveau de fiabilité.

Josselin Thuilliez répond que l'équipe de recherche a elle-même collecté des données sur le terrain et qu'elle les a complétées par des données classiques en Afrique, telles que celles du Demographic and Health Survey. Ces données sont très fiables, mais elles sont transversales (et non en panel), ce qui exige une méthode

particulière pour les exploiter. En tout état de cause, ces données sont aisément accessibles et peuvent être complétées par celles de l'Unicef et de la Banque mondiale.

Daniel Benamouzig souhaite savoir si Josselin Thuilliez est associé à la réflexion en cours sur les données infectiologiques et la sécurisation de ces flux.

Josselin Thuilliez répond qu'au sein de la chaire de Rennes Métropole, une réflexion est engagée sur la consolidation des données avec le pôle régional et la DSI de l'université. Au niveau national, Josselin Thuilliez a été brièvement impliqué dans le dispositif Santé Numérique lors de son passage au ministère, mais il n'a pas reçu d'autres sollicitations à ce sujet.

Vincent Bessonneau indique que Josselin Thuilliez a été invité aux prochaines journées interdisciplinaires en santé mondiale. Il ajoute qu'il aura grand plaisir à travailler avec lui sur le volet environnement et santé.

Josselin Thuilliez précise qu'il sera très heureux de collaborer avec le Centre de santé mondiale.

Politique éthique à l'EHESP : Bilan et perspectives

Pierre Fournier, référent intégrité scientifique, Karine Lefeuvre, référente déontologue et Philippe Marin, délégué à la protection des données (DPO) Pierre Fournier se présente et précise qu'il est le référent intégrité scientifique (RIS) de l'EHESP depuis 2018. Il tient à souligner que le sujet de l'intégrité scientifique ne touche pas que le domaine de la recherche, mais implique également celui de la formation.

En premier lieu, il précise que son activité ne consiste que peu à s'occuper de saisines pour des manquements graves. Il est essentiellement impliqué dans des actions de formation et d'information. En outre, au cours des dernières années, les cas portés à son attention ont été traités par le biais de médiations, et non renvoyés vers un traitement judiciaire.

Pierre Fournier explique que la création de l'université de Rennes a des conséquences dans le domaine de l'intégrité scientifique. Ainsi, les divers référents des composantes sont désormais réunis en collège et l'un d'entre eux a été nommé RIS de l'université de Rennes. Par ailleurs, une concertation a lieu actuellement entre tous les RIS des écoles doctorales de la Bretagne, afin de partager des expériences. Au niveau national, l'Office français de l'intégrité scientifique assume une fonction de conseil et de facilitation des échanges. En parallèle, en 2023, le RESINT (Réseau intégrité scientifique) a été créé. Il s'agit d'une formalisation du réseau informel qui le précédait, sous la forme d'une association complémentaire à l'institution de l'Office.

Pierre Fournier souligne que le grand sujet du moment est celui de l'intelligence artificielle intégrative. S'agissant du plagiat, tous les établissements ont adopté la même position : tout ce qui est produit par de

l'intelligence artificielle devrait être cité comme tel, cette dernière étant considérée comme un auteur en l'occurrence. Toutefois, cette position est difficilement défendable et ne résistera pas à l'épreuve du temps. En effet, l'intelligence artificielle intégrative ne devrait pas être considérée comme un outil de plagiat, mais comme un outil à apprivoiser. Le débat est donc ouvert et de nouvelles voix se font entendre.

Isabelle Richard précise que la Direction de l'Ecole a dû prendre position rapidement eu égard à l'utilisation de l'intelligence artificielle par les étudiants dans le cadre de leurs travaux académiques. Elle confirme que la position de l'interdiction semble difficilement tenable. Elle a suggéré, outre le sujet de la citation, de demander aux étudiants qui utilisent l'IA de préciser en quoi elle les aide et comment ils l'utilisent, sous la forme d'un petit paragraphe rédigé à la fin de leur devoir. L'enjeu est de monter collectivement en compétences dans ce domaine. Enfin, il semble indispensable de mettre en place des enseignements axés sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le contexte professionnel.

Daniel Benamouzig souhaite connaître les axes de travail communs entre le RESINT et l'Office de l'intégrité scientifique.

Pierre Fournier répond que les enjeux de la confidentialité ainsi que la question du déport en sont deux exemples.

Daniel Benamouzig le remercie et transmet la parole à Karine Lefeuvre, référente déontologue de l'EHESP.

Karine Lefeuvre rappelle la définition de la déontologie, qui correspond à l'ensemble des droits et des devoirs qui régissent une profession. Les sujets de déontologie et d'éthique montent en puissance dans la société, et les postes afférents sont de plus en plus nombreux. La mission du déontologue est avant tout une mission d'information et de conseil. Cette fonction est obligatoire dans toutes les administrations depuis 2016. Un des premiers messages clés à passer concerne la distinction entre les liens d'intérêt et les conflits d'intérêts, étant entendu que le référent déontologue a un rôle de lutte contre les conflits d'intérêts. Il est à noter qu'il est soumis à un principe de discrétion et de secret professionnel.

Karine Lefeuvre a fait sien le triptyque « vigilance, prévention et acculturation » depuis sa nomination en septembre. La vigilance s'applique au respect, par tous les moyens, du principe de déontologie. Les missions d'acculturation supposent quant à elles de mettre en place des actions de formation pour favoriser les bonnes pratiques, mais également pour identifier les risques. Outre son rôle de conseil, le déontologue peut être saisi pour des allégations de manquement présumé à la déontologie. Il peut également, à la lecture des déclarations d'intérêt, identifier des points de vigilance et engager un dialogue avec les personnes

concernées. Le déontologue est à la fois indépendant de la direction, mais peut être saisi par cette dernière et doit lui remettre un rapport annuel.

Karine Lefeuvre précise ensuite que le référent déontologue peut assister l'Ecole auprès de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique, et peut saisir la Direction en cas de nécessité de prise d'une décision rapide.

Au sein de l'EHESP, Karine Lefeuvre souhaite proposer des mesures de cadrage de cette fonction. A son sens, le principal défi est celui de l'acculturation, notamment sur le fait de bien dissocier les missions des trois référents — intégrité scientifique, déontologie et DPO. Il existe une certaine méconnaissance et de nombreuses confusions entre ces trois rôles. De même, face à l'obligation déclarative, les positions sont très diverses, de la réponse naturelle à la défiance avérée. Il convient donc de bien expliciter ces rôles, d'identifier les risques et les démarches associés. A ce stade, le réflexe d'identification des risques est encore peu présent au sein de l'Etablissement. Le rappel du cadre semble donc indispensable, par le biais d'une réflexion collective. Ces aspects sont particulièrement importants dans le champ de la santé publique et donc pour l'EHESP.

Soraya Boudia souhaite savoir si la mission du déontologue consiste également à évaluer le risque juridique pour les chercheurs (exemple des séismes en Italie) ou le risque réputationnel pour les organisations (exemple des mégabassines en France).

Karine Lefeuvre répond qu'il est en effet important d'identifier les risques. Elle estime que le risque réputationnel est largement sous-estimé. L'exercice d'évaluation collégiale de la balance bénéfices-risques est simple à réaliser, mais très important pour avancer dans ce domaine.

Sylvie Ollitrault souligne que la Direction de la recherche s'efforce de faire progresser l'acculturation sur les risques. Il s'agit de trouver le bon équilibre entre liberté académique des chercheurs et risque réputationnel pour les institutions, sur cet objet sensible de la santé publique.

Daniel Benamouzig passe enfin la parole au dernier intervenant, Philippe Marin.

Philippe Marin se propose d'aborder le sujet de la protection des données personnelles, qui dépend du Règlement général de protection des données (RGPD) mis en place à l'échelle de l'Union européenne en 2016, et complété par le Data Act de juin 2023. Le RGPD impose aux institutions, publiques et privées, la mise en

place d'un dispositif de protection des données et la nomination d'un DPO. Ce dernier est à la fois le conseiller du directeur de l'établissement sur ces sujets et le représentant de la CNIL.

En premier lieu, Philippe Marin rappelle que le responsable du traitement des données est le représentant légal de l'institution ou un de ses représentants pas délégation (responsable d'un projet scientifique par exemple). Les données personnelles correspondent à tout type de données sur un individu (nom, prénom, numéro de téléphone, coordonnées bancaires, numéro de Sécurité sociale, etc.). Le RGPD rend responsable chacun de l'administration et de l'utilisation de ses propres données, mais à l'inverse, il permet à chacun d'être maître de ses données. Il existe donc un droit individuel à effacement et à suppression desdites données.

L'EHESP utilise de très nombreuses données, aussi bien quantitatives que qualitatives (données en sciences sociales notamment). Le DPO est nommé par le directeur de l'école et la CNIL avalise cette nomination. Une charte de mise en œuvre du RGPD a été établie, accompagnée d'un guide de bonnes pratiques en matière de recherche dans le domaine de la protection des données. Ces documents sont disponibles en ligne. A cet égard, Philippe Marin pense que le guide pourrait être enrichi d'une contribution du Conseil scientifique.

Philippe Marin en vient au lien entre éthique et protection des données personnelles. Ainsi, il explique qu'il consacre plus des deux tiers de son temps à l'accompagnement des chercheurs dans la protection des données personnelles. Cette activité rejoint nécessairement les considérations éthiques et déontologiques. Par ailleurs, il a participé au projet européen PARC, en assurant la coresponsabilité d'un « workpackage » relatif à l'éthique et à la protection des données.

Philippe Marin pense que ce sujet de la protection des données doit intégrer le champ des activités du Conseil scientifique. En effet, le développement d'une culture de la protection des données constitue un enjeu majeur et les équipes sont demandeuses en la matière. Dès lors, la formation sur ces sujets doit progresser et le Conseil scientifique peut être un amplificateur de cette démarche. La seconde proposition de Philippe Marin consiste à créer une instance collégiale, permettant précisément de « collégialiser » l'approche à travers un tiers regard indépendant. Le Conseil scientifique pourrait être le fer de lance de la constitution de ce groupe, qui conserverait une forme souple.

Isabelle Richard remercie les trois orateurs pour leurs présentations et leur travail au quotidien sur ces sujets. Elle souligne que l'EHESP fait face à plusieurs tensions spécifiques eu égard aux questions d'éthique. En premier lieu, l'objet de la santé publique est à risque en termes de liens d'intérêt et de risque réputationnel, ce qui suppose de mettre en place des mécanismes de prévention adaptés. En second lieu, l'EHESP est un établissement de relativement petite taille, qui doit donc s'interroger sur les fonctions devant rester au niveau

de l'Ecole et celles qui fonctionnent mieux de façon mutualisée, au niveau de l'EPE, ou sur deux étages (référent local et collège des référents).

Isabelle Richard rappelle enfin que, dans la perspective du prochain départ à la retraite de Philippe Marin, il convient de penser à son remplacement en tant que DPO, ce qui s'avère compliqué. Un recrutement est envisagé, mais la Direction de l'Ecole songe à proposer des évolutions au Conseil scientifique, notamment afin de mieux articuler ces trois fonctions.

Emmanuelle Leray remercie les participants pour la clarification apportée par leurs trois présentations. Audelà du Conseil scientifique, il serait sans doute intéressant de proposer de nouveau cette présentation à l'ensemble de la communauté des chercheurs. Par ailleurs, les enseignants-chercheurs sont inquiets quant au remplacement de Philippe Marin dans son rôle de DPO, car il les a beaucoup accompagnés au cours des dernières années. Il a notamment été d'une grande aide sur l'accès au SNDS.

Karine Lefeuvre invite à examiner le modèle de la Mailman School of Public Health de l'université de Columbia, qui est partenaire de l'EHESP. Cet établissement possède un service dédié transversal sur l'ensemble de ce champ, doté d'une responsable. Cette organisation permet de clarifier et de rendre plus visibles les sujets d'éthique et de protection des données.

Michel Samson ajoute que Florian Naudet, PUPH au CHU de Rennes et responsable de l'équipe 11 de l'Irset, est psychiatre et membre du comité Lorier de l'Inserm. Il effectue de nombreuses interventions sur ses travaux en matière de recherche éthique et de reproductibilité en sciences.

Daniel Benamouzig propose de revenir sur le programme Lorier lors d'un prochain Conseil scientifique.

Isabelle Richard comprend et partage les inquiétudes relayées par Emmanuelle Leray. Elle souligne que l'EHESP aura toujours un DPO, puisqu'il s'agit d'une obligation légale, mais que l'enjeu est de remplacer Philippe Martin. En effet, ce dernier allait bien au-delà de ses fonctions de DPO dans l'exercice de ses missions, notamment en termes d'accompagnement. Ces compétences et ce profil ne sont pas faciles à trouver et l'organisation va devoir s'adapter, car elle n'est pas duplicable en l'état. En tout état de cause, la transition sera nécessairement un peu difficile.

Daniel Benamouzig tient à remercier Philippe Marin pour tout son travail d'accompagnement. Par ailleurs, il retient l'idée de la collégialité soulevée par les trois fonctions. En revanche, il souligne que le Conseil scientifique n'a pas vraiment de capacité d'implication dans ces domaines, en termes de groupe de travail par

exemple, mais il propose d'inscrire un suivi régulier du sujet à l'agenda de l'instance. Enfin, il pense que les questions d'éthique doivent faire l'objet d'une réflexion spécifique en lien avec le champ de la santé publique, car les enjeux ne sont pas encore clairement définis à cet égard. Il existe sans doute un enjeu d'acculturation des communautés académiques, mais la réflexion doit intégrer des enjeux encore plus vastes, d'échelle internationale, afin de construire une éthique de la santé publique au sens large. La collégialité évoquée plus tôt doit servir à effectuer une veille à ce sujet.

Philippe Marin estime que nul n'est indispensable et que la fonction se forge au fil de la pratique développée par le titulaire du poste. Ainsi, le futur DPO fera sans doute différemment, mais certainement aussi bien, voire mieux que lui. Par ailleurs, il préconise d'adopter une vision prospective dans le domaine de l'éthique et de la protection des données. L'instance collégiale lui semble être le cadre le plus approprié à cet égard, dans les trois domaines abordés ce jour. En tout état de cause, il n'a pas de craintes pour la suite et ne doute pas que le sujet puisse encore progresser. Ainsi, la notion de benchmark et de veille est importante et ces aspects pourraient être améliorés.

Karine Lefeuvre abonde dans le sens de Daniel Benamouzig. Elle précise ainsi que le Comité consultatif national d'éthique vient de rendre un avis sur la refondation du système de santé à partir des enjeux d'éthique. En outre, la réflexion éthique a officiellement été intégrée aux travaux du Conseil national de la refondation par François Braun. Il apparaît clairement que l'éthique et la santé publique sont devenues indissociables.

Campagne d'emplois enseignantschercheurs/experts pour 2024 : état des lieux, rappel du processus mis en place et orientations retenues (1ères fiches de poste) :

- Titulaire de la chaire en santé mondiale (Centre interdisciplinaire en santé mondiale)
- Professeur d'université en

Marie Renault rappelle la procédure de préparation de la campagne d'emplois. Chaque année, la DRH prépare le recensement des effectifs des enseignants, en cohérence avec le calendrier de la campagne de recrutement de l'enseignement supérieur. Ce travail de recensement a été conduit début septembre 2023. Le tableau récapitulatif a été transmis à la Direction des études, à la Direction de la recherche, aux directeurs et directrices de département, et à la DDFC. Les directeurs et directrices de départements doivent alors réfléchir à leurs priorités, qui sont ensuite transmises à la Direction des études et à la Direction de la recherche. Ces dernières adoptent une réflexion plus stratégique sur le sujet et la proposition est enfin transmise à la Directrice pour un premier débat en réunion de Direction. Une synthèse a été produite suite au Codir du 16 octobre et les recrutements envisagés sont désormais en cours de présentation aux différentes instances.

Marie Renault rappelle le bilan de 2023 et présente les perspectives 2024 au sein du périmètre des enseignants-chercheurs et enseignants-experts.

- Bilan 2023 :

informatique/mathém atiques appliquées, spécialisé en santé

 Professeur d'université en sciences de gestion

Marie Renault, directrice des ressources humaines - Sylvie Ollitrault, directrice de la recherche

Départs:

- 4 retraite (3 SHS, 1 IDM,)
- 1 fin de mise à disposition 50% (IDM)
- 1 démission (METIS)
- 1 démission SHS (*) « éthique et démocratie en santé »
- 1 fin de détachement responsable filière formation DH (IDM)

Recrutements:

- 1 EE détachée IDM « management et conduite de projet »
- 1 EE détaché IDM « ingénierie des technologies de santé »
- 1 EC contractuelle SHS « évaluations des politiques sociales et de santé »
- 1 EE contractuel SHS « politiques sociales »
- 1 responsable de filière IDM recrutement en cours
- 1 EC contractuel 25 % DéESSE « santé environnementale et impact du changement climatique sur la santé »
- 1 retour de congé mobilité SHS sur le poste libéré par la démission ci-dessus (*) « éthique et démocratie en santé »
 - Perspectives 2024 :

Départ:

- 1 retraite au 1er janvier droit de la santé (SHS)

Recrutements / réintégration envisagés 2024

- 1 PU sciences de gestion IDM / Arenes (UMR CNRS 6051) axe 4 RSMS
- 1 PU informatique/mathématiques appliquées spécialisées en santé METIS / Arenes RSMS ou LTSI- (UMR inserm 1099) équipe DOMASIA. Site parisien.
- 1 enseignant chercheur droit de la santé (SHS)
- 1 réintégration probable d'un MCF après détachement (SHS)
- 1 recrutement chaire CISM.

En réflexion: 1 EC contractuel exposome social SHS/DéESSE

Marie Renault ajoute qu'à ce jour, un départ est annoncé et confirmé d'un enseignant-expert à IDM ainsi que trois départs annoncés, mais non confirmés, dont un à IDM et deux à SHS.

Sylvie Ollitrault indique qu'en conséquence, trois fiches de postes sont soumises ce jour au Conseil scientifique. En tant que Directrice de la recherche, elle s'efforce d'orienter les recrutements vers les UMR,

ou à tout le moins d'accompagner le développement des axes de recherche de l'EHESP. Ainsi, les trois postes dont il est question ce jour s'inscrivent bien dans la stratégie de l'école.

Isabelle Richard tient à souligner que cette proposition a été construite dans un contexte budgétaire complexe puisque le prochain budget soumis au vote du prochain conseil d'administration est en très net déséquilibre. Pour autant, la décision collective a consisté à ne pas geler de postes d'enseignants-chercheurs ou d'enseignants-experts. L'EHESP a obtenu du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche l'affectation d'un support d'emploi supplémentaire permettant de transformer un poste d'enseignant contractuel en un poste de titulaire, plus attractif. S'agissant du calendrier, la Direction s'efforce de trouver un compromis entre souplesse et alignement sur le calendrier ESR, également à des fins d'attractivité.

Michel Samson confirme l'importance du calendrier en matière d'attractivité dans le recrutement. S'agissant de la place des UMR, il se dit gêné par les propos tenus. Il constate que le choix est porté sur les départements, même s'il est précisé « en lien avec » les UMR. Cette précaution oratoire ne suffit pas. En effet, pour chaque campagne d'emploi à l'université, les DU sont invités à faire remonter leurs demandes en matière de recherche, tandis que les UFR examinent leurs besoins dans le domaine de la formation. La réunion des deux aspects crée le poste pour l'université. Dès lors, Michel Samson appelle de ses vœux une amélioration du processus, dans l'intérêt de l'Ecole, en invitant les directeurs d'UMR à ce type de réunion.

Michel Samson précise ensuite que Patrick Gros, le directeur d'INRIA Rennes-Atlantique, a accepté une CPJ et donc un poste de directeur de recherche INRIA en mathématiques et informatique. La demande a été transmise au ministère par le PDG d'INRIA. Ce poste vise à relever le défi de l'invention des mathématiques de demain, appliquées aux grands jeux de données en santé. L'EHESP gagnerait à se mettre en phase avec cette dimension et les lieux de concertation sont importants à ce titre.

Sylvie Ollitrault partage ces propos et a eu vent de ce projet avec INRIA. Par ailleurs, elle tient à préciser qu'un comité FER a eu lieu à propos des trois fiches de poste un mois plus tôt, afin d'exprimer les besoins de chacun. Toutefois, elle peut concevoir que la concertation soit à améliorer, par exemple à travers un Codir dédié en présence des deux directeurs. Elle ajoute que les fiches de poste sont coconstruites dans une perspective pluriannuelle.

Michel Samson précise qu'il était représenté par Nathalie Bonvalot au sein du comité FER. Par ailleurs, s'agissant du poste de PU en informatique et mathématiques, il souligne que le LTSI ne fait pas partie des UMR de l'Ecole.

Sylvie Ollitrault le confirme et indique qu'il s'agit d'un sujet de débat eu égard à ce poste de professeur. Les discussions sont en cours sur ce cas précis.

Jean-Pierre Le Bourhis souscrit aux propos de Michel Samson. Sur le périmètre d'ARENES, le poste de professeur de gestion a été longuement discuté l'année précédente et ne fait pas débat. Par ailleurs, il évoque l'existence de processus parallèles qui se chevauchent, notamment la demande Dialog du CNRS. L'amélioration de l'articulation entre ces différentes démarches serait bienvenue.

Isabelle Richard juge les propos de Michel Samson assez durs et ne pense pas que la Direction ne soit pas à l'écoute des UMR. Elle rappelle que le budget de l'EHESP provient du MESR pour 2,5 millions d'euros et du ministère de la Santé pour 22 millions d'euros. Dès lors, il lui est impossible de ne pas tenir compte des demandes de ce dernier financeur dans le cadre de la campagne d'emplois. Une phase de discussion a donc lieu en amont des échanges avec les directeurs d'UMR, et se déroule en arbitrant les multiples contraintes qui pèsent sur l'Etablissement. En tout état de cause, ces arbitrages sont rarement défavorables aux équipes de recherche. En outre, l'environnement de l'EHESP n'est pas comparable à celui d'une université, précisément du fait de la présence de deux ministères de tutelle, et les relations avec les UMR sont donc forcément différentes de ce qui se passe à l'université.

Michel Samson tient à préciser qu'il n'émet aucune critique sur la campagne d'emplois et comprend les explications avancées par Isabelle Richard. Il souhaitait simplement revenir sur la formule « en lien avec », qui l'a choquée.

Daniel Benamouzig propose de passer à la présentation des trois postes.

Vincent Bessonneau présente le poste rattaché à la chaire du Centre interdisciplinaire en Santé mondiale. Il est très ouvert en termes de thématiques — approche One Health, aménagement du territoire, migrations en santé, numérique et santé, organisation des systèmes de santé et management. Les deux UMR sont affichées au titre des contacts potentiels, ainsi que la Direction de la recherche comme référence à même d'orienter les candidatures. La charge d'enseignement correspond à 40 à 50 heures équivalent TD, en fonction de la volonté du porteur de la chaire. Cette approche volontairement très large vise à renforcer les axes thématiques du Centre en Santé mondiale.

Isabelle Richard explique que ce choix délibéré de laisser un large éventail de thématiques possibles est lié à l'importance accordée aux soft skills de ce profil. Ces aspects auront au moins autant d'importance dans le

succès du projet que la thématique scientifique portée par le candidat. Le comité de sélection y sera donc très attentif.

Nicolas Sirven présente le poste de professeur d'université en RSMS. Cette personne devra être en mesure d'accompagner les doctorants et de monter des projets. La thématique de recherche est celle de la gestion des organisations de santé et la discipline a trait au management, avec un élargissement dans le domaine de l'économie de la santé et de la sociologie des organisations. Cette ouverture de la fiche de poste vise à favoriser le recrutement d'une personne sur un critère d'excellence. L'annonce sera diffusée en janvier 2024.

Sahar Bayat présente le troisième poste ouvert au recrutement, suite à la démission d'une enseignantechercheuse spécialisée dans les données de santé. L'idée est de recruter un professeur des universités en données de santé et santé numérique sur le site parisien. Ce poste pourrait être affilié à l'EPE, et donc au LTSI, si le candidat a plutôt un axe de recherche en méthodologie. L'ouverture CSU correspond au domaine des mathématiques appliquées, informatique et traitement de signal.

Michel Samson souligne que le LTSI est surtout orienté sur les technologies de la santé. Dès lors, pour obtenir une entrée EPE, il suggère de songer à une affiliation à l'IRMAR.

Sahar Bayat répond que le LTSI a été choisi, car ce laboratoire travaille sur l'exploitation des données de santé anthropologiques.

Michel Samson s'interroge sur ce positionnement et ne comprend pas pour quelle raison l'EHESP ne serait pas autonome à ce sujet.

Sahar Bayat explique qu'au sein de RSMS, il n'existe pas de développement méthodologique sur les données de santé. Or ce profil pourrait avoir des axes de développement méthodologique et le fait de se retrouver seul dans cette situation au sein de l'équipe RSMS pourrait ne pas apparaître très encourageant et attractif.

Sylvie Ollitrault ajoute que si le profil peut fonctionner avec une affiliation à RSMS à Rennes, cette option sera privilégiée. Cette ouverture vise simplement à renforcer l'attractivité du poste. Par ailleurs, quoi qu'il arrive, l'idée est de faire en sorte que ce poste soit rattaché à une UMR de l'EPE de Rennes, même s'il travaille sur le site parisien.

Isabelle Richard souligne que le risque d'aboutir à une absence de recrutement sur ce poste est réel, car le vivier est étroit et les attendus élevés. Le premier consiste bien à trouver un profil qui travaillerait avec RSMS,

en lien avec le site parisien. Toutefois, si la fiche de poste avait été rédigée exclusivement en ce sens, le risque était de recevoir un très petit nombre de candidatures. En revanche, elle ne s'oppose pas à une troisième possibilité qui consisterait à recruter une CPJ, comme évoqué par Michel Samson.

Michel Samson reconnaît que l'attractivité est un véritable défi et estime qu'il est important de partager les candidatures, au profit du site de l'EPE dans son ensemble.

Jean-Pierre Le Bourhis revient sur le poste de professeur en gestion. Il souligne que cette ouverture est importante pour le laboratoire. La fiche de poste doit être retravaillée et bien faire apparaître l'articulation entre les besoins légitimes en formation et les nombreuses possibilités en termes de recherche.

Présentation du budget de la recherche 2024

 Economie générale du budget prévisionnel

 Attribution des subventions aux équipes labellisées pristophe Le Rat, directeu

Christophe Le Rat, directeur adjoint de la recherche

Un document est partagé en séance.

Économie générale du budget prévisionnel

Christophe Le Rat indique que la présentation de ce jour se concentre sur la politique scientifique de l'Etablissement. Dans ce domaine, les grands chapitres budgétaires sont les suivants :

- Consolidation du rôle du conseil scientifique dans l'aide à la décision d'attribution de moyens :
 - o dotation aux équipes labellisées;
 - $\circ\quad$ soutien aux événements scientifiques et projets de recherche émergents ;
 - o attribution de contrats doctoraux.
- Maintien du niveau d'activité « recherche et expertise » permettant de générer des ressources propres :
 - o BAC recherche;
 - o LERES expertise.
- Soutien à l'animation et la politique scientifique :
 - o appui à l'ERL RSMS pour développer une politique proactive à l'égard de l'Inserm ;
 - $\circ \quad \text{renforcement des \'echanges CNAM-EHESP, \'elaboration d'un projet de convention-cadre} \; ;$
 - o représentation de l'EHESP dans diverses instances (campus Condorcet, CRSA Bretagne...);
 - o participation à l'ensemble des initiatives du site rennais (santé globale, santé numérique...);
 - o organisation de temps d'échange (webinaire, rencontre communauté scientifique...).
- Structuration renforcée du pôle doctoral :
 - lien RDSP/PDNST;
 - o élargir le réseau doctoral à de nouvelles ED;
 - o accroître l'internationalisation du RDSP;

- o développer des opportunités de cofinancement ;
- o rendre plus visible la recherche junior.
- Soutien au développement de la politique sciences société :
 - o en concordance avec la politique de site déployée par l'université de Rennes, la Région Bretagne et Rennes Métropole (labélisation SAPS TISSAGE, Plan d'investissement d'avenir IRISE, projet EPE, CISM...);
 - o en lien avec nos partenaires dans le champ de la santé publique (DIREES/ARS, DGS, SFSP...);
 - o en explorant des pistes de travail avec les partenaires internationaux stratégiques de l'EHESP (Brésil, Canada...).

Ces grands axes se traduisent ensuite en termes financiers, à travers le budget prévisionnel de la recherche pour 2024. Il s'agit d'un document de travail, qui n'a pas encore été soumis au conseil d'administration prévu pour le 20 décembre.

Christophe Le Rat rappelle que dans le budget initial 2023, les recettes étaient à hauteur de 62 millions d'euros tandis que les dépenses s'élevaient à 64 millions d'euros. Il en vient au budget prévisionnel et aborde les ressources propres. A fin août 2023, l'EHESP gère 110 contrats pour un peu plus de 12 millions d'euros sur ses grands champs d'expertise. Pour 2024, la recette prévisionnelle identifiée est d'environ 3 millions d'euros, pour un niveau de dépenses équivalent. Plus de 70 % des dépenses envisagées concernent les ressources humaines (55 ETP). Sur le plan du fonctionnement, le budget se compose des consommables du LERES (pour 55 % du budget) et des frais de mission et de valorisation. En termes d'investissements, l'EHESP a acquis un outil d'eye tracking pour les recherches en marketing social. Au titre des recettes, le BI 2024 prévoit de dégager un montant de plus de 1,2 million d'euros de ressources propres en matière d'expertises développées par le LERES.

Attribution des subventions aux équipes labellisées

Christophe Le Rat aborde ensuite les crédits de fonctionnement alloués à la Direction de la recherche, qui sont répartis en quatre centres de responsabilité, pour un montant de 300 000 euros environ. La répartition est détaillée dans le tableau suivant :

Centre de responsabilité (CR)	BP 2024 par CR	% du budget	Types de dépenses		
130 DR fonctionnement et animation de la politique scientifique	53 937	17%	Conseil scientifique, CF/CS commun, 2PE, CCSD HAL, évènements scientifiques, animation politique de recherche et partenariats (CNAM), fonctionnement		
13011 Pôle doctoral	91 400	29%	Cotisation collège doctoral de Bretagne, aides à la mobilité, formation, appels à projets spécifiques, séminaire rentrée, journées scientifiques, fonctionnement (non inclus contrats doctoraux)		
13012 Soutien aux équipes labélisées	155 693	48%	Arènes, Irset, MSHB, SAS, exposome		
130 17 Pôle sciences société	21 500	06%	Appels à projets sciences société (EHESP/Université de Rennes) manifestation, colloques,		

Christophe Le Rat se propose ensuite de présenter plus en détail les 50 % du budget de fonctionnement qui consistent à soutenir les équipes labellisées dont l'EHESP assume la tutelle. Ce scénario a été présenté lors du comité FER du mois de novembre, au moyen d'un tableau avec un rappel de 2023 et une projection sur 2024, sachant que les grandes lignes évoluent peu :

Scénario soutien aux équipes labélisées à discuter avant soumission au Conseil scientifique de mars 2024

		GO 111010 E0E 1					
Année	Enveloppe globale	Arènes		Irset	MSHB	Autres Equipes et	
	Arènes (autres Équipe RSMS équipes)				utien		
2023 Exclusivement crédits de fonctionnement	149 693	80 000		50 000	18 693	1000 UMR SAS	0
2024	156 693	80 000 Crédits de fonctionnement + crédits RH ? Quel plafond d'emploi (EHESP ou CNRS ?)		50 000	18 693	1000 UMR SAS	7000 Accord de consortium France Exposome

Enseignants chercheurs affiliés IRSET(8) Arènes (38) autres équipes labélisées(10) Enseignants experts non affiliés (26)

Apports complémentaires : Plateforme LERES, Contrats doctoraux fléchés (2), Soutien évènements scientifiques Conventions d'hébergement.....

Christophe Le Rat précise que ce scénario proposé pour 2024 est présenté sans préjuger de ce que sera le budget initial 2024 lorsqu'il sera voté.

Daniel Benamouzig remercie Christophe Le Rat pour la présentation succincte et précise que des échanges plus fournis et circonstanciés sur les enjeux stratégiques auront lieu ultérieurement.

Isabelle Richard tient à souligner que la part consacrée à la recherche ne sera pas diminuée dans le budget initial 2024. Ainsi, s'il est indispensable de rechercher des marges de manœuvre, elles seront trouvées ailleurs. Toutefois, concernant le fonctionnement, le budget sera construit un peu différemment, car il existe actuellement une sous-exécution des dépenses en fonctionnement, structurellement liée à la façon dont ce budget est construit (avec une multitude de petites demandes de réserve en cas de besoin). Ainsi, pour l'ensemble des centres de responsabilité, dont la recherche, le fonctionnement va être réduit. Une enveloppe globale unique sera créée pour ces demandes budgétaires « en cas de besoin », qui permettra d'abonder les demandes de rallonge en fin d'année. De la sorte, l'exécution sera plus proche de la réalité des besoins en fonctionnement.

Jean-Pierre Le Bourhis tient à souligner un problème structurel et ancien de son UMR, qui possède deux à trois fois moins de personnels d'appui à la recherche (technique et scientifique notamment) que d'autres structures comparables. Cette situation nuit à l'activité et limite les possibilités en termes de prise de contrats. Il convient de trouver des ressources propres supplémentaires afin d'apporter une solution structurelle, plutôt que de recourir à des « rustines » telles que le recours aux CDD.

Michel Samson se dit très satisfait des huit enseignants-chercheurs de l'IRSET. Toutefois, il constate que ce budget, censément constant, est en réalité en baisse eu égard à l'inflation. En effet, depuis 2018, l'IRSET bénéficie d'un budget de 50 000 euros, ce qui représente une forte érosion sur sept ans. En parallèle, de nombreux contrats de recherche arrivent, engendrant des frais de gestion importants. Dès lors, il estime que ce montant ne constitue pas un bon signe pour les enseignants-chercheurs.

Emmanuelle Leray revient sur les enseignants-experts et rappelle que ces personnels sont essentiellement dédiés à la formation, sans être affiliés à une équipe de recherche en particulier. Or pour les équipes labellisées, il est important de posséder un niveau d'effectif d'enseignants-chercheurs suffisant.

Christophe Le Rat tient à souligner qu'il n'existe aucun projet visant à affilier les enseignants-experts aux UMR. Il s'agit simplement de favoriser les échanges et la co-construction, sans aller plus loin.

Isabelle Richard le confirme. Par ailleurs, elle indique qu'elle a parfaitement conscience du fait qu'une dotation stable correspond à une dotation en baisse dans un contexte inflationniste, ce qu'elle ne manque pas de faire valoir aux financeurs de l'Ecole. Toutefois, en l'état actuel, elle n'a pas de marges pour augmenter ces enveloppes. Concernant la discussion avec Arènes, elle ne privilégie aucunement la solution qui consiste à transformer des crédits de fonctionnement en masse salariale. Pour autant, s'il manque des ETP de postes support, il convient d'ouvrir la discussion pour trouver des solutions de cette nature avec le CNRS.

Jean-Pierre Le Bourhis souligne que le CNRS ne prend pas en compte ces demandes, car il finance déjà trois postes dans l'UMR, contre aucun pour les tutelles locales. Il convient donc d'envoyer le message à ces dernières.

Sylvie Ollitrault en convient et précise que ces discussions ont été engagées lors d'un dialogue de gestion en 2022.

Demandes d'honorariat :

- Philippe Marin, Véronique Daubas-Letourneux, directrice du département SHS
- Philippe Quénel (renouvellement),
 Vincent Bessonneau, directeur du département DEESSE

Véronique Daubas-Letourneux, directrice du département sciences humaines et sociales de l'EHESP depuis janvier 2023, se propose de présenter la demande de nomination en tant que professeur honoraire soumise par Philippe Marin. Ce directeur d'hôpital détaché occupe un emploi d'enseignant-chercheur à l'EHESP depuis 2016. Il a rejoint l'Etablissement dès 2009 en tant que responsable de la filière directeur d'hôpital. Il a également assumé la fonction de directeur des études de 2009 à 2013, puis de DPO depuis 2018. Philippe Marin est engagé dans le projet européen PARC, sur une durée de 7 ans (2021-2028).

Sylvie Ollitrault indique que cette demande d'honorariat a reçu un avis positif de la directrice de département SHS et que la Direction de la recherche appuie également cette demande. Elle souligne en effet la trajectoire de Philippe Marin, son dévouement à l'institution et l'intérêt de ses projets de recherche en cours.

Le Conseil scientifique rend un avis favorable à l'unanimité à la demande d'honorariat de Philippe Marin.

Vincent Bessonneau présente la demande de renouvellement d'honorariat de Philippe Quénel, qui est son prédécesseur à la direction du LERES. Sur cette nouvelle période, ses activités d'expertise se poursuivent au sein d'un groupe de travail de l'Anses et du Conseil scientifique de Santé publique France. En outre, il assume la présidence d'Airparif et de l'association Epiter. Il participe également au projet d'appui au laboratoire de biosurveillance de Cuba. En termes de recherche, il continue à être membre de l'équipe 9 de l'Irset et participe à un projet financé par le plan Ecophyto+. Le département émet un avis favorable à cette demande.

Sylvie Ollitrault appuie également cette demande d'honorariat, notamment au vu du nombre de projets en cours auxquels participe Philippe Quénel.

Le Conseil scientifique rend un avis favorable à la majorité à la demande d'honorariat de Philippe Quénel.

Direction de l'Ecole doctorale « Espaces, Sociétés, Civilisations » (ED ESC) : candidature de Mme Véronique Van Tilbeurgh Sylvie Ollitrault, directrice de la recherche Sylvie Ollitrault précise que l'avis du Conseil scientifique est requis dans le cadre de la nomination de la nouvelle directrice de l'école doctorale Espaces, Sociétés, Civilisations, suite à la démission de Philip Milburn à l'automne. Véronique Van Tilbeurgh est donc candidate à ce poste. Elle est professeure de sociologie à l'université de Rennes 2 et assumait déjà la responsabilité de directrice adjointe de l'école doctorale. Sylvie Ollitrault estime qu'elle présente donc toutes les qualités pour ce poste de direction.

Le Conseil scientifique rend un avis favorable à l'unanimité à la candidature de Véronique Van Tilbeurgh à la direction de l'Ecole doctorale « Espaces, Sociétés, Civilisations ».

Demande de soutien	Jean-Pierre Le Bourhis indique que cette demande de financement porte sur l'organisation d'un colloque	
financier à un événement	scientifique par le laboratoire Arènes, à propos de sa propre histoire. En effet, l'UMR a fêté ses 50 ans en	
scientifique : « Les sciences	2023. Ce budget permettra de rassembler tout un réseau au niveau international afin de fêter cet anniversaire,	
sociales au laboratoire : 50	de réfléchir aux perspectives du laboratoire et plus largement, à la place des sciences sociales dans le site	
ans de recherche du	rennais. Jean-Pierre Le Bourhis précise que la manifestation aura lieu à Rennes les 5 et 6 février 2024.	
CRAPE à ARENES (1973-		
2023) »	Le Conseil scientifique rend un avis favorable à l'unanimité au soutien financier destiné à l'événement	
Jean-Pierre Le Bourhis,	scientifique « Les sciences sociales au laboratoire : 50 ans de recherche du CRAPE à ARENES (1973- 2023) ».	
directeur de l'UMR ARENES		
Questions diverses	Sans objet.	
	La séance est levée à 12 heures 55.	